

# Respecter les obligations fiscales de l'entreprise

Réf. GES0022

## Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de respecter les obligations fiscales de l'entreprise.

Les compétences qui seront mises en pratique sont définies comme suit :

- Identifier les mécanismes de base de la fiscalité des entreprises
- Connaître l'échéancier fiscal et les principales déclarations
- Appliquer la dimension fiscale dans la gestion comptable de l'entreprise

## Prérequis nécessaires

Connaissance du monde de l'entreprise

## Public concerné

Pour tous les managers, responsables de services comptables et financiers et toute personne travaillant dans un service comptabilité

## Contenu pédagogique

### L'organisation du système fiscal français

- Les différents impôts
- L'administration fiscale / les interlocuteurs de l'entreprise
- Les sources du droit fiscal
- Le calendrier des déclarations fiscales

### La réglementation en matière de TVA

- Définition de la TVA
- Définition des opérations imposables
- Définition de l'assujetti
- Les règles d'assiette et les taux

- Le fait générateur et les taux
- Les obligations en matière de facturation et les mentions obligatoires sur les factures

### **Le droit à déduction de la TVA**

- Les exclusions et restrictions
- La récupération de la TVA étrangère

### **Le respect des obligations légales en matière de TVA**

- L'élaboration des déclarations de TVA CA3 et CA12
- La comptabilisation des déclarations de TVA
- Le rapprochement CA comptabilisé et CA déclaré
- Le paiement, la procédure de télépaiement
- Être en crédit de TVA : modalités de remboursement

### **Les taxes et impôts divers : définitions, obligations déclaratives, calcul de l'impôt à payer**

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La contribution économique territoriale (CET) : CFE et CVAE
- La TVTS
- Taxes assises sur les salaires : taxe d'apprentissage, contribution des employeurs à l'effort de construction

### **L'impôt sur les sociétés : résultat fiscal et résultat comptable**

- Les principes de l'impôt sur les sociétés
- Traiter les différences entre résultat comptable et résultat fiscal
- Déterminer le résultat fiscal et l'impôt sur les sociétés
- Payer l'IS (acomptes, crédits d'impôts, liquidation de l'IS)

## **Durée**

2 jours pour un total de : 14 heures

## **Sessions (dates, lieux, prix)**

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 15 avril 2025 - Page 2/4*

- 3 au 4 novembre 2025 à Rochefort : 610.00 € net de taxe

## **Effectifs**

Mini : 5 - Maxi : 10

## **Intervenants**

Nos intervenants internes et externes sont sélectionnés pour leur expertise et leurs qualifications dans le domaine

## **Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées**

Méthodologie alliant apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences interentreprises. Mise en pratique à l'aide d'études de cas et débriefing en groupe. Equipements pédagogiques : vidéo projection, paperboard, tableau interactif

Nos salles de formations sont adaptées et conformes à l'accueil du public

## **Modalités de certification et évaluation des compétences**

Avant la formation : évaluer les connaissances initiales des stagiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation, évaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + de 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Modalités de certification : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation

## **Modalités d'accès public handicapé**

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination et à mettre en œuvre, en fonction de leurs besoins, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaire à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoine

## **Indicateurs-clés de la formation**

Indicateurs-clés de la formation : nombre de bénéficiaires formés 2021-2023 : 19

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 15 avril 2025 - Page 3/4*

**Taux de satisfaction : 92.86%**

**Nombre d'avis : 14**

---

*La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.*

*La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.*

*Contact : [competencesetformation@charente-maritime.cci.fr](mailto:competencesetformation@charente-maritime.cci.fr) - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site [www.competencesetformation.fr](http://www.competencesetformation.fr)*

*Fiche pédagogique éditée le 15 avril 2025 - Page 4/4*